

Investissez dans du solide.

Quand vous investissez dans les Obligations d'épargne de l'Ontario, vous avez toute la confiance qu'offre un investissement sûr et garantis par la province.

SÉCURITÉ

Le repaiement de votre capital et l'intérêt réalisé sur votre placement sont tous deux assurés par la province de l'Ontario.

ABORDABILITÉ

Offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$.

OPTIONS

Choisissez parmi trois types d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Dans tous les cas, les intérêts sont composés ou versés annuellement.

OBLIGATION À TAUX FIXE

Taux d'intérêt fixe jusqu'à échéance. Offertes en durées de trois ou dix ans.

OBLIGATION À TAUX ACCÉLÉRATEUR

Taux d'intérêt qui augmente chaque année pendant toute la durée de cinq ans.

OBLIGATION À TAUX VARIABLE

Un nouveau taux annuel est fixé chaque année jusqu'à échéance, le 21 juin 2015.

FLEXIBILITÉ

Vous pouvez encaisser vos obligations à taux variable chaque année le 21 juin, et vos obligations à taux accélérateur tous les six mois, le 21 juin et le 21 décembre. Tous les titulaires d'obligations profitent de 14 jours pour encaisser leurs obligations. Vous pouvez également vendre vos obligations par le biais d'un courtier en valeurs mobilières ou les céder à une autre personne, et ce, en tout temps.

AVANTAGES FISCAUX

Si vous le désirez, vous pouvez placer vos Obligations d'épargne de l'Ontario dans votre REER ou REEE autogéré.

COMMODITÉ

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne de l'Ontario à votre établissement bancaire ou société d'investissement. Si vous êtes titulaire d'obligations arrivant à échéance (taux variable de 2005, taux accélérateur de 2007 ou taux fixe de 3 ans de 2009), vous pouvez continuer de faire fructifier votre placement en les échangeant contre des obligations de 2012 pendant la période de vente.

TAUX CONCURRENTIELS

Les taux seront annoncés le 1^{er} juin 2012. Pour plus de précisions sur les nouveaux taux pour 2012, consultez votre institution financière, visitez le site www.ontario.ca/obligationsdepargne ou composez sans frais le 1 888 212-2663.

Demandez les Obligations d'épargne de l'Ontario auprès de votre banque ou de votre conseiller financier.

TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

en vente du 1^{er} au 21 juin

Quand vous investissez dans des Obligations d'épargne de l'Ontario, vous investissez dans du solide.

ontario.ca/obligationsdepargne

ontario.ca/obligationsdepargne • 1 888 212-2663 • ATS: 1 800 263-7776

©2012, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1710-6486 (Imprimé) ISSN 1710-6508 (En Ligne)
ISBN 978-1-4435-9491-2 (Imprimé, 2012 ed.) ISBN 978-1-4435-9493-6 (PDF, ed. 2012)

